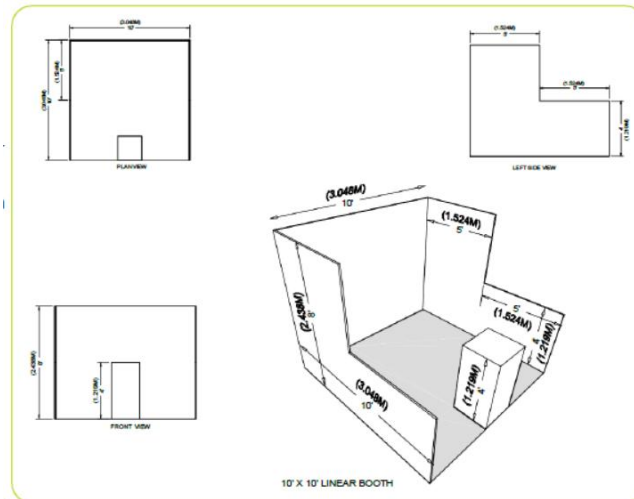
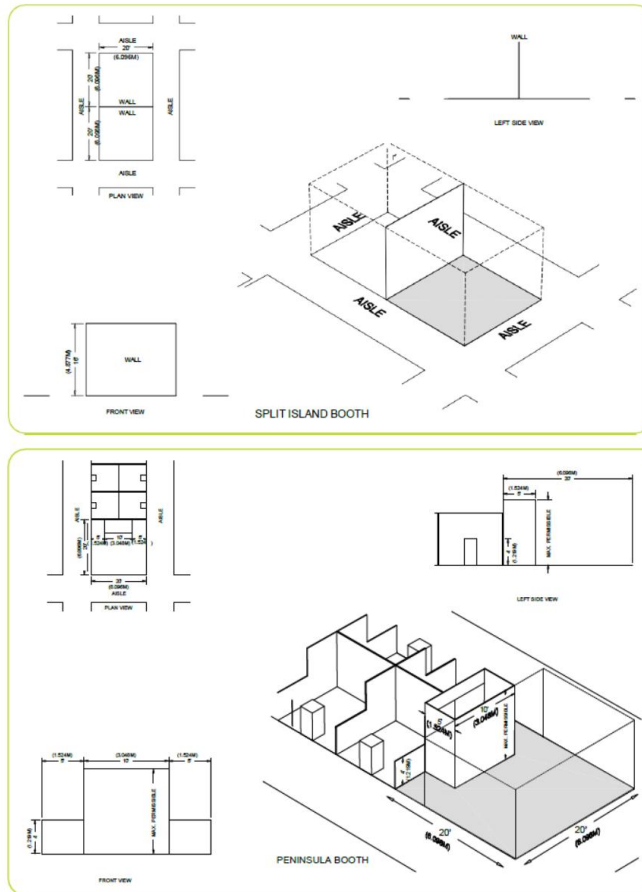


Normes pour la construction des kiosques

Normes :

- Recouvrement de sol **obligatoire** (tapis, tuiles, etc.) *
- Murs rigides de 8 pieds **obligatoires** (les rideaux sont interdits)
- Les murs VISIBLES de l'allée doivent être finis des deux côtés
- De plus, tout décor excédant 8 pieds de haut doit être approuvé par la Direction du Salon
exhibitorservices@expomediainc.com
- Laisser un droit de vue de chaque côté d'une largeur de 1 mètre (3 pieds)
- Normes de construction conformément au guide de l'International Association of Exhibitions and Events™ (IAEE)
 - [Cliquez ici](#) pour accéder au guide
 - Exemples d'aménagement :





- **Le kiosque style "pop-up"** / Ce type de stand sera accepté à la condition que les dimensions soient de 8 pi de hauteur par 10 pieds ou 20 pieds de largeur (selon la largeur de votre kiosque) et qu'il y ait des murs de côté pour les espaces avec voisins. Si vous ne rencontrez pas ces normes, vous devrez vous prévaloir du forfait "Clé en main" offert par GES Canada.

Responsabilité des exposants :

Les exposants sont responsables des normes instaurées par le Palais des congrès concernant la réglementation du service des incendies (section 3.12 du Manuel de l'exposant).

OBLIGATOIRE : Les exposants doivent faire parvenir le plan du kiosque pour approbation à exhibitorservices@expomediainc.com avant le **30 septembre**.

Assurez-vous de commander tous vos besoins avant le Salon en suivant les normes exigées pour l'aménagement de votre kiosque. **Veillez prendre note des exigences et règlements** relatifs aux installations d'événements au Palais des Congrès de Montréal : [LIEN](#)

Tables drapées :

Le tissu recouvrant la table doit être de bonne qualité et **ignifugé**. La nappe doit recouvrir entièrement le devant et les côtés de la table de façon esthétique. **Les tables artisanales improvisées sur place sont interdites.**